Trier c'est bien, mais trier correctement, **c'est mieux !**



On ne le sait pas forcément, mais certains gestes quotidiens peuvent parfois être préjudiciables. On vous explique ci-dessous comment éviter les refus de tri.

1 Jeter ses emballages en vrac





Il ne **faut pas déposer vos emballages recyclables dans un sac** avant de les trier, encore moins si celui-ci est fermé !

Si vous les enfermez dans un sac, ils ne pourront malheureusement pas être reconnus par les trieurs optiques du centre de tri et finiront leur vie à l'Usine de Valorisation Énergétique au lieu d'être recyclés.

Vos emballages doivent être déposés **en vrac dans vos bacs** ou dans les colonnes d'apport volontaires.

2 Bien séparer ses emballages

Il peut parfois être tentant ou pratique d'imbriquer des emballages entre eux avant de les trier, surtout s'il s'agit d'une même matière.

Malheureusement, une fois imbriqués, les trieurs optiques des centres de tri ne reconnaissent plus les emballages car ils ne ressemblent à aucun produit présent dans sa base de données, et tout va partir en refus vers l'Unité de Valorisation Énergétique.

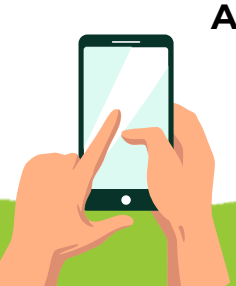
Afin d'éviter toute confusion, il est donc préférable de jeter ses emballages en vrac, séparés les uns des autres, dans votre bac de tri ou dans un point d'apport volontaire.

3 Déposer ses emballages vides



Faites-vous partie de ceux qui ne vident pas leurs emballages ? Pour être correctement recyclés, les emballages ménagers doivent être vidés avant d'être déposés dans le bac ou la colonne de tri dédiée.

À noter : Inutile néanmoins de les laver préalablement, ils seront relavés une fois arrivés dans le process. Les bénéfices écologiques du recyclage seront minorés par cette surconsommation d'eau.



Alors à vous de jouer pour que vos emballages triés puissent repartir dans la boucle de l'économie circulaire !

Plus d'informations sur www.3rdanjou.fr ou sur l'application çavaoù, téléchargeable à l'aide du QR Code ci-après :